

Tribunal Administratif de Marseille
Ordonnance du 7/12/2009
Dossier n°0908347-0
Affaire : Communauté Urbaine de Marseille Provence/ EVERE
Expert judiciaire : M Michel BONIFAY

**BORDEREAU DE COMMUNICATION DE PIÈCES
DU 19/7/2010**

Par :

Le Cabinet Landwell & Associés
Agissant par Me Michèle Anahory
Avocat au Barreau de Montpellier
Sis 650 rue henri becquerel
34000 Montpellier

Communique à :

M. Michel BONIFAY, Expert judiciaire
sis 47 Cours Pierre Puget
BP 328
13177 MARSEILLE Cédex 20

Les pièces suivantes :

- Pièce n°70 : Une étude G1.2 réalisée par ANTEA et référencée A 42285/D.
- Pièce n°71 : Une étude de sol réalisée par GEOTER, référencée DTR/URBA/0806-309.
- Pièce n°72 : Une étude G2 réalisée par INTECSA : FR-31546-080716-009 et référencée INT SIT NC0 002 A.
- Pièce n°73 : Une étude G3 réalisée par INTECSA référencée URB SIT DG 0 003.
- Pièce n°74 : Notes de calculs de Génie Civil, réalisées par IOSIS et INTECSA.
- Pièce n°75 : Rapports finaux du contrôleur technique Apave numérotés chronos 1348, 1349, 1350, 1351, 1352.
- Pièce n°76 : -Compte rendu de la réunion du 15 mai 2006 MER SIT CR 0 002.
-Compte rendu de réunion MER SIT CR 0 008 du 27 novembre 2006.
-Compte rendu de la réunion MER SIT CR 0 009.
-Cahier des procédures MER SIT DG 0 001 B.
-Descriptif des fosses avec modification de la forme et du nombre de fosses URB SIT DG 0 103.
-Fiche d'observation URB SIT DG 1 103.
-Compte rendu de réunion MER SIT NT 0 012.
-Cahier des procédures MER SIT DG 0 001 F.
-Compte rendu de réunion MER SIT NT 0 014.

- Compte rendu de réunion MER SIT NT 0 015.
- Fiche de demande de modification du 29 février 2008 EVE HAL MD 0 009.
- Fiche de demande de modification du 26 mai 2008 EVE HAL MD 0 009 B.
- Fiche d'avis du 17 mars 2008 EVE HAL MD 1 009.
- Fiche d'avis du 13 juin 2008 EVE HAL MD 1 009 B.
- Annexe EVE HAL MD 0 009 B.
- Pièce n°77 : -Comptes rendus de chantier OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination).
-Ordonnance du 2 août 2006 du Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence.
-Déclaration d'ouverture du chantier du 1^{er} août 2006.
-Lettre CUMPM du 28 janvier 2009.
-Contrat de Délégation de Service Public et ses annexes.
- Pièce n°78 : Compte rendu de la réunion du 4 décembre 2006.
- Pièce n°79 : -Courrier de la société EVERE du 23 octobre 2006 avec en annexe le dossier référencé 171006-EVE-PRE-001.
-Etude de faisabilité géotechnique (Mission type G1.2) du 20 juillet 2004 (dossier 51 02684 A01 NT 01A).
- Pièce n°80 : Page 37/81 du TC2 Mémoire justificatif de la filière proposée de la DSP.

Et, en copie pour information le présent bordereau de pièces à :

Cabinet DE CASTELNAU
Maître Régis de Castelnau
 3 Place Saint Michel
 75005 PARIS

Pour la CUMPM

Montpellier, le 15 juillet 2010

Confidentiel

M. Michel BONIFAY
Expert judiciaire
47 Cours Pierre Puget
BP 328
13177 MARSEILLE Cédex 20

Tribunal Administratif de Marseille
Ordonnance du 7/12/2009
Dossier n°0908347-0
Affaire : Communauté Urbaine de Marseille Provence/ EVERE

Dire n° 3

Monsieur l'Expert judiciaire,

Suite à vos demandes complémentaires de documents du 3 juin 2010, ainsi qu'à nos communications de pièces du 30 juin et 9 juillet 2010, vous trouverez ci-après annexés :

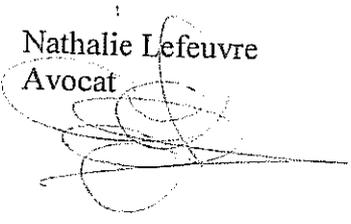
- des remarques additionnelles de notre cliente, EVERE, portant sur les postes suivants :
 - o Sismicité et la Liquéfaction des sols,
 - o Modification des fosses de réception,
 - o Exécution générale du contrat,
 - o Couloir pompier,
 - o Canal de Lagunage,
 - o Bâtiment de stockage.

- notre bordereau et pièces complémentaires numéros 70 à 80 sous CD-Rom.

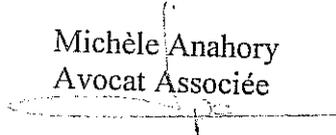
Naturellement, notre contradicteur constitué dans les intérêts de la Communauté urbaine de Marseille Provence, nous lit en copie.

~~Vous souhaitant bonne réception des présentes, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Expert judiciaire, l'expression de nos salutations les meilleures.~~

Nathalie Lefeuvre
Avocat



Michèle Anahory
Avocat Associée



PJ

Un bordereau et pièces numéros 70 à 80